

1.5 - Dispositif de prise en charge des frais exposés par les élus de la Mairie de Toulouse dans le cadre du mandat local - Modalités de remboursement par la commune des frais de garde et d'assistance (Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal 20-0584)

Monsieur le maire, chers collègues,

La formulation suivante, *“une attestation d'employeur du conjoint ou tout autre document justifiant de la garde ou de l'assistance exercée à titre principal ou de manière alternée”* manque singulièrement de clarté. En outre, quel contrôle de la mesure par l'opposition municipale ? Comment éviter tout soupçon de favoritisme ou iniquité ? Par exemple, demander seulement la date correspondant à la demande de remboursement pourrait ouvrir la porte à des remboursements de la femme de ménage que certains emplois vraisemblablement. C'est pourquoi, afin de préserver les moyens de la collectivité, il serait nécessaire de faire mentionner sous les factures les horaires précis de la garde ou de l'assistance. Par exemple, sur le modèle du contrôle que vous me faites subir, quant à mes demandes de remboursement des frais de compensation de mes handicaps où vous me demander de préciser les horaires de présence de mes assistants pour les réunions de commission et de conseil. A ceci près que contrairement à la majorité municipale, vous ne nous donnez à nous, élus de l'opposition, aucuns moyens de contrôler les dépenses que vous engagez pour vos collègues.

Je profite de l'occasion pour évoquer le traitement que je subis en matière de prise en charge des frais de compensation de mes handicaps, où une lecture restrictive des textes conduit à m'empêcher de bénéficier des moyens nécessaires pour préparer, donc pour prendre part, aux réunions des commissions et du conseil. De plus, vous ne vous contentez pas d'une lecture restrictive des textes puisque votre générosité vous a conduit à me rembourser 81€ avec plus de deux mois de délais pour 1 240€ de frais d'emploi d'un assistant pour préparer, pour m'organiser, pour m'accompagner sur la période de juillet à mi-septembre.

Pourtant, même la lecture restrictive des textes que vous avez, aurait dû conduire à minima à un remboursement de 450€.

J'ai malgré tout tenté de remplir mon rôle d'élue au point de m'y épuiser, ce qui m'a amené à être absente au conseil de la métropole le 15 octobre. En effet, les Toulousains ne m'ont pas élu pour me contenter de faire de la figuration et du présentiel afin de percevoir une indemnité.

Souhaitant pouvoir jouer pleinement mon rôle d'élue, et face à votre refus de répondre à mes besoins liés à mes handicaps visibles et invisibles, et dont vous reconnaissez pourtant la réalité, j'ai dû me résoudre à consacrer l'intégralité de mes indemnités d'élue municipale et métropolitaine au paiement d'un mi-temps lissé sur l'année pour bénéficier de l'assistance nécessaire exercée par deux jeunes brillants élèves de SciencesPo.

Néanmoins, et parce que je reste une femme de dialogue, j'ai saisi mes avocats qui vous ont adressé copie de la requête déposée devant le tribunal administratif dans laquelle nous formulons une proposition de médiation.

Comme vous l'avez souligné à juste titre, mes demandes dépassent les questions de clivages politiques puisqu'il s'agit effectivement, selon votre formule, *“d'assurer une égalité entre tous les élus locaux et de remettre le handicap au cœur de la lutte pour les droits de l'homme.”*